

JEUDI 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le trente et un mars, se sont réunis en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Philippe RÉAL	Colette JOUET	Anne-Marie LEMESLE	Dominique LELIEVRE
Laure OBERT	Nicolas PERREAU	Saadia VERNEAU	Wilfried LEBouc
Ludovic LENOIRE	Sophie BUSSEREAU	Sylvain TABARY	

Secrétaire de séance : Sylvain TABARY

Délibération n° 04/2023/16 : Vote des taux d'imposition pour 2023

En vertu de l de l'article 1636B sexies du CGI, le taux de Taxe d'Habitation ne peut pas être augmenté dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de foncier bâti ou, si elle est moins élevée, à celle du taux moyen pondéré des deux taxes foncières.

Or l'évolution du taux moyen pondéré des deux taxes foncières votée lors du Conseil Municipal du 23 mars 2023 étant de 0,4%, le taux de Taxe d'Habitation ne peut pas être supérieur à 13,93%.

En conséquence, la délibération n°03/2023/09 du 23 mars 2023 est retirée et remplacée par la présente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de FIXER les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 comme suit :

- ➔ **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38.18 %**
- ➔ **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 49.52 %**
- ➔ **Taxe d'Habitation : 13.93 %**

et CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions diverses

- La date du prochain Conseil Municipal est confirmée malgré 3 absences annoncées, ce sera le 20 avril à 19h.
- Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Les élus seront appelés à désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants lors d'un conseil municipal le vendredi 9 juin (date imposée par le Gouvernement).
- Mardi 4 avril, Yoann FOLLENFANT est venu en mairie présenter Mohamed, son remplaçant en tant qu'animateur de l'accueil ados. Un rendez-vous a été fixé jeudi 13 avril à 10h avec Vincent BOTTY pour faire un point sur l'accueil ados. Les élus qui le souhaitent pourront être présents.
- Pyroconcept a fait parvenir ce jour son devis pour le feu d'artifice. Le tarif a augmenté de 95 € par rapport à 2022.

La séance est levée à 18h45

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
04/2023/16	Vote des taux d'impositions 2023	Décision Budgétaire	7.1

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Sylvain TABARY	